Rapport de consultation publique

Programme particulier d'urbanisme (PPU) du plateau centre de Sainte-Foy : vision et orientations





Rédigé par :

Valérie Drolet, conseillère en consultations publiques Émilie St-Pierre-Langlois, stagiaire en consultations publiques Janvier 2012



Table des matières

Introduction	3
La mise en contexte	3
L'information	4
La consultation publique	5
Le rapport de consultation	
Faits saillants de la consultation	6
Synthèse des commentaires : les thématiques	8
Les forces, le potentiel et les problématiques à résoudre	8
La vision d'avenir	12
La stratégie d'intervention par thème : les activités	14
La stratégie d'intervention par thème : la densité et la consolidation du développement	17
La stratégie d'intervention par thème : la trame urbaine et les déplacements	20
La stratégie d'intervention par thème : le domaine public et le paysage urbain	23
Les commentaires généraux sur l'avenir du plateau centre de Sainte-Foy	25
Synthèse des commentaires : les sous-secteurs	29
Le secteur des ponts	29
Le pôle multifonctionnel régional Laurier	35
Le secteur mixte de l'Église et de Rochebelle	43
Le secteur résidentiel Saint-Denys	51
L'axe de recherche Robert-Bourassa	57
Profil des répondants	61

Introduction

La mise en contexte

Ancien secteur de banlieue, le plateau centre de Sainte-Foy s'est transformé avec le temps pour devenir la deuxième concentration d'affaires et d'emplois en importance dans la région. Sa localisation stratégique à l'entrée de la ville et l'accessibilité qu'offrent les routes et les autoroutes lui confèrent un pouvoir d'attraction, qui a contribué à son développement.

Aujourd'hui, le plateau centre de Sainte-Foy continue d'évoluer de façon remarquable, au profit d'une densification croissante, notamment dans le corridor Laurier. Mais, cette transformation ne se fait pas sans heurts. La transition est parfois difficile entre les nouvelles constructions de grand gabarit et les milieux construits de faible densité. De plus, les pressions sur le réseau routier s'accroissent malgré la desserte du secteur par un grand nombre de parcours d'autobus. Enfin, les résidants se soucient de plus en plus de l'impact de ces changements sur leur qualité de vie.

Voilà pourquoi la Ville de Québec se dotera prochainement d'un outil de planification, un programme particulier d'urbanisme (PPU), qui présentera la vision d'avenir d'un secteur qui englobe le centre majeur d'activités (CMA) de Sainte-Foy et les milieux environnants ainsi que le secteur des ponts et l'avenue des Hôtels.

Outre les orientations d'aménagement et la vision, le PPU du plateau centre de Sainte-Foy intégrera les composantes suivantes :

- Les usages, la hauteur, la volumétrie et la qualité architecturale des bâtiments futurs;
- La vocation, la typologie et l'aménagement des espaces publics;
- Les nouvelles règles d'urbanisme.

La Ville de Québec a proposé une consultation publique en ligne sur le projet préliminaire de PPU afin que la population puisse s'exprimer sur la vision d'avenir et les grandes orientations, et ce, avant d'enclencher la phase de consultations plus formelle qui sera tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



L'information

La population, les conseils de quartier, les employeurs du secteur, les entreprises et les organismes intéressés ont été informés des modalités de la consultation publique et du contenu préliminaire du PPU du plateau centre de Sainte-Foy par différents moyens :

- plusieurs communiqués de presse ont été diffusés au cours du mois de novembre pour annoncer la tenue de la consultation en ligne;
- deux annonces ont été publiées dans l'hebdomadaire l'Appel les 11 et 18 novembre afin de promouvoir la consultation;
- plus de 5000 cartons d'invitation à la consultation ont été distribués à l'ensemble des résidants et des commerces du plateau centre de Sainte-Foy;
- une invitation a été transmise par courriel aux administrateurs des conseils de quartier de la ville ainsi qu'aux employeurs et organismes intéressés par le projet;
- une invitation a été envoyée sur le compte Twitter de la Ville;
- sur le site Internet de la Ville, une section dédiée au PPU du plateau centre de Sainte-Foy a été mise en ligne en octobre 2011 et a été mise à jour périodiquement; elle présentait les formulaires à remplir pour la consultation en ligne ainsi que la documentation disponible.



La consultation publique

Au printemps 2011, la Ville a tenu des groupes de discussions sous forme de remue-méninges auxquels ont participé des résidants et futurs résidants du secteur, des architectes, des professionnels en urbanisme, des représentants d'organismes, des employeurs et des promoteurs. Les thèmes abordés touchaient les services et les activités, l'architecture, les déplacements, l'animation du milieu de vie et la densification. Le compte rendu de ces rencontres est disponible sur le site Internet de la Ville.

Après avoir dévoilé les orientations et la vision d'avenir pour le plateau centre de Sainte-Foy lors du Colloque sur l'innovation du 25 octobre 2011, une consultation publique sous la forme de deux questionnaires a été mise en ligne du 8 au 25 novembre 2011. Les répondants pouvaient choisir entre un questionnaire touchant les thématiques générales du PPU ou un questionnaire organisé par

sous-secteurs. Les participants pouvaient répondre aux questions qui les intéressaient, aucune d'entre elles n'étant obligatoire.

Au terme de l'exercice, **525 personnes ont participé à la consultation en ligne**; 169 répondants ont opté pour le questionnaire touchant les thématiques et 356 répondants ont choisi le questionnaire organisé par sous-secteurs.

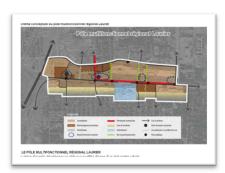
Avant l'adoption du PPU du plateau centre de Sainte-Foy, la Ville tiendra une consultation publique telle que prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il s'agira d'une occasion supplémentaire offerte à la population pour s'exprimer sur ce projet.

Le rapport de consultation

L'objectif du rapport de consultation est de rendre compte, de façon synthétique et objective, des principaux points de vue exprimés par la population au sujet des orientations et de la vision d'avenir pour le plateau centre de Sainte-Foy.

Après avoir expliqué la démarche de consultation, le rapport de consultation présente les faits saillants de la consultation et la synthèse des commentaires transmis par le biais des questionnaires en ligne. Ceux-ci sont présentés par questionnaire, résumés sous la forme de tableaux lorsque les questions offraient des choix de réponses et en ordre d'importance décroissant lorsque les questions étaient ouvertes.





Faits saillants de la consultation

Voici un aperçu des tendances pouvant être dégagées de l'analyse des 525 questionnaires qui ont été complétés et transmis à la Ville de Québec :

- Les répondants adhèrent majoritairement à la vision d'avenir proposée pour le plateau centre de Sainte-Foy, ils apprécient le fait que la Ville mette de l'avant une planification intégrée;
- Les répondants actuellement résidants du plateau centre de Sainte-Foy réitèrent le besoin de maintenir une qualité de vie intéressante. Ils ne sont pas contre la densification, mais celle-ci doit se réaliser à une échelle humaine, en tenant compte des constructions existantes, de la nécessité de créer des zones tampons (paliers dégressifs) entre les différents gabarits proposés et de varier les types d'habitations (taille et coût). Les maisons unifamiliales font partie de la force d'attraction du secteur et il ne faut pas les éliminer;
- Les répondants souhaitent que la Ville maintienne et bonifie les espaces verts et les boisés du plateau centre de Sainte-Foy. Le couvert végétal devra aussi être amélioré, notamment par une plus grande plantation d'arbres et de végétaux;
- Les enjeux entourant les déplacements occupent une place importante au sein des préoccupations des répondants. Ils soulignent à plusieurs reprises les impacts négatifs créés par la densification et l'accroissement des utilisateurs du secteur. Ainsi, on propose notamment de réduire la circulation de transit dans les quartiers résidentiels, d'augmenter la desserte en transport en commun et de sécuriser les déplacements cyclistes et piétons par divers moyens;
- Les répondants privilégient une architecture plus uniforme, innovatrice et l'utilisation de matériaux nobles tels que le bois, la pierre, la brique et le verre. L'architecture doit également maximiser l'ensoleillement et minimiser l'impact du vent;
- La majorité des répondants considèrent que l'entrée de la ville est en piteux état et que des ressources doivent y être consenties rapidement;
- Il est difficile d'établir un consensus sur les hauteurs souhaitées par les répondants pour la construction de nouveaux bâtiments. Par ailleurs, un accroissement de l'usage résidentiel au profit de l'usage commercial suscite l'adhésion;
- On s'entend sur l'idée d'un créneau propre au plateau centre de Sainte-Foy, complémentaire à ce qui est offert dans le Vieux-Québec. Les thématiques du sport et des affaires en sont deux exemples;
- La mixité des activités, des commerces, des services de proximité et des résidants est identifiée à plusieurs reprises comme étant un élément à favoriser. Il faut créer des espaces publics dotés d'utilités publiques propices à la détente, aux rencontres et animés, à l'occasion.

Questionnaire 1 Les thématiques







Synthèse des commentaires : les thématiques

Voici les réponses des participants résumées sous la forme de tableaux lorsque les questions offraient des choix de réponses et en ordre d'importance décroissant lorsque les questions étaient ouvertes.

Les forces, le potentiel et les problématiques à résoudre

Question 1

La Ville de Québec a fait l'analyse des principales forces et des potentiels que recèle le plateau centre de Sainte-Foy. Voici, en ordre d'importance, les forces et potentiels classés par les répondants :

Priorité	Forces et potentiels	Moyenne
1	La desserte déjà importante du secteur par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et une volonté d'en accroître l'efficacité et le confort.	4,05
2	La localisation stratégique du plateau centre de Sainte-Foy.	4,29
3	La présence du pôle commercial et d'emplois du boulevard Laurier.	4,56
4	La proximité d'établissements d'enseignement importants, dont le cégep de Sainte-Foy et l'Université Laval, et la présence de plusieurs écoles primaires, secondaires, professionnelles et spécialisées.	4,61
5	L'important potentiel de développement associé à des terrains sous-utilisés ou vacants et de nombreuses occasions de densification à proximité des parcours d'autobus.	4,86
6	La présence de zones boisées et de parcs de quartier susceptibles d'être valorisés.	4,98
7	La volonté claire de requalifier le secteur des ponts, l'avenue des Hôtels et l'axe Laurier.	5,14
8	Le caractère récent du secteur laissant place à la construction du patrimoine de demain, à l'innovation et à l'expression de l'identité contemporaine de Québec.	5,87
9	L'excellente desserte du secteur par le réseau autoroutier.	6,40
10	La présence d'un équipement récréotouristique majeur, le parc Aquarium du Québec, à l'entrée de la ville.	7,44

Question 2

Identifiez-vous d'autres forces et potentiels pour le plateau centre de Sainte-Foy, si oui, lesquels? Voici, en ordre décroissant, les forces et potentiels identifiés par les répondants :

- La possibilité d'offrir un milieu de vie mixte où les fonctions et les activités y sont variées. Les gens pourront vivre et travailler dans le même quartier;
- Faire de ce quartier une porte d'entrée prestigieuse, moderne et grandiose;
- La possibilité de densifier le quartier, de le rajeunir et d'y préparer l'arrivée du tramway;
- Le marché public, le terminus d'autobus (interurbains) et la nouvelle bibliothèque;
- Un site sportif multidisciplinaire d'importance avec les équipements de l'école De Rochebelle et le complexe sportif situé sur l'avenue Roland-Beaudin;
- Un secteur bien pourvu au plan de la santé (hôpitaux, clsc, etc.) et autres services de proximité;
- La possibilité de revoir les infrastructures en transport et d'améliorer les conditions de déplacements des piétons et des cyclistes;
- La présence de maisons unifamiliales rend le secteur attrayant pour les jeunes familles;
- Un lieu attrayant pour le magasinage et l'offre touristique différente de celle du Vieux-Québec;
- Un quartier qui présente une forte rétention et dont les résidants ont un revenu supérieur à la moyenne de la ville;
- La présence des Forces armées canadiennes et de la sécurité civile.

Question 3 La Ville de Québec a identifié les principales problématiques qu'elle perçoit.

Voici, en en ordre d'importance, les problématiques classées par les répondants :

Priorité	Problématiques à résoudre (en ordre d'importance)	Moyenne		
1	Un environnement urbain conçu pour l'automobile qui demeure hostile pour les piétons et les cyclistes. Un réseau piétonnier et cyclable discontinu, à consolider.	3,32		
2	Le faible encadrement bâti, la pauvreté du paysage urbain et la sous-utilisation des abords des grandes artères liée à l'omniprésence du stationnement.			
3	Des problèmes de congestion sur les artères principales et une circulation de transit indésirable sur certaines rues locales.			
4	Un paysage d'entrée de ville sous-valorisé à la sortie des ponts.	5,09		
5	La faible présence résidentielle à proximité du pôle d'emplois, une densité globalement faible du bâti résidentiel et le peu de logements abordables.	5,40		
6	Une répartition non organisée et aléatoire du gabarit des constructions d'importance.	5,54		
7	L'absence de zones de transition entre les secteurs mixtes ou d'emplois de forte densité et les milieux de vie.	5,83		
8	Le manque de lieux de rencontre et le peu d'animation sur rue.	5,86		
9	Le manque de liens entre les secteurs et l'isolement des sites présentant un potentiel de développement causé par des barrières ou des rues manquantes.	6,28		
10	La faible ouverture des commerces sur les espaces publics.	6,39		
11	La faible présence d'équipements et d'établissements culturels et ludiques.	6,75		
12	L'absence d'œuvres d'art public et une qualité architecturale inégale.	7,25		

Question 4

Identifiez-vous d'autres problématiques à résoudre pour le plateau centre de Sainte-Foy, si oui, lesquelles? Voici, en ordre décroissant, les problématiques identifiées par les répondants :

- Un important problème de circulation de transit et de sécurité routière pour les déplacements piétons et cyclistes;
- L'accès au logement est difficile, notamment en raison des prix élevés et de la petite taille des appartements;
- Améliorer le confort et la desserte en transport en commun, car l'ajout de résidences et de bureaux créera un impact important sur la circulation dans le secteur;
- Le manque de verdure, de sentiers piétonniers, de places publiques et d'aménagements paysagers;
- Conserver une ville à l'échelle humaine en suivant les principes du développement durable;
- Le manque de commerces de proximité favorisant la vie de quartier (ex. : fruiterie, boulangerie, cafés, etc.);
- Exiger que Canadian Tire rénove son bâtiment situé sur la route de l'Église;
- Mieux relier les boulevards Hochelaga et René-Lévesque;
- Le manque d'espaces de stationnements;
- Le manque de ressources communautaires et de points de rencontre pour la population défavorisée;
- Ne pas implanter le transport en commun au centre de la chaussée (axial), car cela cause plusieurs désagréments, entre autres, pour la propreté des lieux;
- La Ville crée elle-même les problèmes en souhaitant densifier ce secteur. S'il demeure comme il est actuellement, il n'y aura pas de problématiques à ajouter à cette liste.

La vision d'avenir

Question 5

La Ville de Québec propose une vision d'avenir pour l'aménagement et le développement du plateau centre de Sainte-Foy. Pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Énoncés de la vision d'avenir	Niveau d'adhésion (131 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
L'entrée de ville est distinctive, unique à Québec, à l'image de sa modernité et de son caractère contemporain.	56,5 %	29,8 %	13,0 %	0,8 %
Le pôle régional Laurier présente les attributs et la convivialité d'un réel centre urbain, animé à toute heure de la journée.	47,3 %	38,2 %	13,7 %	0,8 %
Le plateau centre de Sainte-Foy est désormais un réel milieu de vie, habité par une grande variété de citoyens grâce à une mixité accrue des fonctions et à une présence résidentielle significative.	51,5 %	32,3 %	15,4 %	0,8 %
Le territoire est doté d'un réseau d'espaces publics accessibles et variés, propices aux rassemblements et ouvert sur les fonctions urbaines.	50,8 %	32,3 %	16,9 %	0 %
Des abords d'artères densifiés et bénéficiant d'un encadrement bâti soutenu, dans le respect des milieux voisins de plus faible intensité.	52,7 %	30,5 %	16,8 %	0 %
Le réaménagement des artères permettra leur mise en valeur et accroîtra leur convivialité pour l'ensemble des usagers.	73,1 %	19,2 %	7,7 %	0 %
La mobilité durable aura désormais priorité en accordant une place de choix aux transports collectifs et actifs. Ceci sera assuré par un réseau piétonnier et cyclable fort, accessible à l'année et reliant les principaux points d'intérêt.	74,8 %	13,7 %	9,9 %	1,5 %
Les interventions se distingueront plus souvent qu'autrement par leur caractère durable et leur faible impact sur l'environnement.	69,0 %	20,9 %	7,8 %	2,3 %

Voici, en ordre décroissant, les commentaires des répondants concernant les caractéristiques de la vision d'avenir :

- L'animation des lieux doit être respectueuse des résidants du secteur pour ne pas en faire un lieu trop bruyant;
- Il faut miser sur la mobilité durable en premier lieu, notamment sur l'ajout de parcours Métrobus et le tramway;
- Il est difficile d'être contre la vertu et tous ces énoncés ne semblent pas concrets ou, du moins, réalisables à court terme;
- Il faut développer Sainte-Foy comme un centre d'affaires d'importance, miser sur ce créneau;
- Il serait intéressant d'intégrer la nordicité dans le concept d'aménagement;
- Proposition d'énoncé : « L'aménagement des artères et la qualité de l'architecture seront exemplaires, de manière à rendre l'entrée de Québec aussi belle et inspirante que possible »;
- Développer un quartier où les gens veulent aller et non être obligés d'y aller;
- Favoriser le transport en commun dans l'axe nord-sud et des navettes dans les secteurs résidentiels (ex. : écolobus);
- Accès facilité au logement abordable et pour les familles (pas seulement des condos);
- Établir un lien fort entre les ponts et la colline parlementaire;
- Construire des passages piétons sous le boulevard Laurier;
- Ne pas investir sur un réseau cyclable en hiver, ce n'est pas réaliste, ni urgent;
- Il faudra éviter de favoriser la création d'un environnement propice au développement de ghettos religieux.

La stratégie d'intervention par thème : les activités

Question 6

Pour le thème des activités, voici les principaux enjeux identifiés. Ceux-ci rejoignent-ils vos préoccupations? En avez-vous d'autres à proposer?

Enjeux proposés par la Ville :

- La satisfaction des besoins des différents usagers du plateau centre de Sainte-Foy, qu'ils soient en transit, attirés par les activités régionales ou résidants.
- La cohabitation harmonieuse d'activités de nature et d'intérêts différents.
- Le décloisonnement et l'interaction des activités : une plus grande mixité.
- L'intégration er la consolidation des grandes propriétés foncières.
- La redistribution et l'intensification des activités résidentielles.
- La mise en relation des équipements communautaires et institutionnels.
- Une entrée de ville à réinventer et à rendre plus accessible.
- La consolidation du corridor Robert-Bourassa.

- La densification du secteur ne doit pas se faire au détriment des résidants et de la qualité de vie actuels, par exemple, des moyens (coercitifs) devront être mis de l'avant pour réduire la circulation de transit;
- Augmenter, valoriser les espaces verts et les mettre en lien;
- Orienter le réaménagement en fonction des besoins des familles en imaginant des espaces communs pour les enfants, quartiers verts et/ou Leed, avoir plusieurs services de proximité accessibles à pied, faire des appels de projets à des architectes et des firmes externes, avoir de l'imagination;
- La mixité des fonctions devra être maximisée;
- La culture des gens de Québec est bien ancrée et ce sera difficile de la changer (voiture, bungalow, etc.);
- Faciliter les déplacements entre la colline parlementaire et l'entrée des ponts, en misant surtout sur les transports collectifs;
- Valoriser le secteur des ponts en camouflant ou en réaménagement des voies souterraines;
- Intensifier les activités reliées au secteur des affaires, la proximité des ponts milite en faveur de cette intensification;

- Diversifier les activités et offrir plus d'accès pour les cyclistes et les piétons;
- Une dynamisation et une infrastructure permanente du marché public est une option à considérer fortement;
- Offrir des installations sportives agréables et utiles pour tous. Il ne faut pas tout axer sur le sport d'élite;
- Il y a peu d'endroits permettant une densification résidentielle de qualité, surtout pas sur les grandes artères.

Questions 7 à 9

Pour le thème des activités, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Énoncés portant sur les activités		Niveau d'adhésion (124 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Prévoir une mixité accrue des fonctions, horizontale et verticale, en front des artères du plateau centre, dont les axes Laurier, de l'Église et Hochelaga.	63,6 %	26,4 %	5,8 %	4,1 %	
Concentrer les services et commerces d'arrondissement et de quartier sur la route de l'Église et en rive nord du boulevard Hochelaga.	49,2 %	34,7 %	13,7 %	2,4 %	
Concentrer les activités à rayonnement régional sur l'axe des Hôtels – Laurier – Robert-Bourassa :					
Hôtellerie : axe des Hôtels et Laurier à l'ouest de l'avenue Germain-des-Prés.	60,2 %	30,1 %	7,3 %	2,4 %	
Commerce et bureau : rive nord de l'axe Laurier.	67,5 %	23,6 %	6,5 %	2,4 %	
Recherche et savoir : axe Robert-Bourassa.	68,0 %	21,3 %	7,4 %	3,3 %	
Intensifier la présence résidentielle globalement et en priorité :		•			
En rive sud de l'axe Laurier.	56,9 %	30,1 %	11,4 %	1,6 %	
En bordure de l'axe Hochelaga.	45,9 %	38,5 %	13,9 %	1,6 %	
Sur les sites sous-utilisés du secteur de l'Église – de Rochebelle.	57,7 %	30,1 %	11,4 %	0,8 %	
Sur les terrains à requalifier du secteur Saint-Denys.	58,1 %	22,6 %	14,5 %	4,8 %	
Sur les terrains vacants à l'est de l'avenue des Hôtels.	52,0 %	31,7 %	15,4 %	0,8 %	

- Il ne faut pas avoir peur de construire en hauteur, surtout le résidentiel;
- Proposer des projets innovateurs et en accord avec les principes du développement durable pour les familles. Les maisons en rangées sont une option intéressante;
- Conserver une dimension humaine à la ville en limitant la hauteur des bâtiments:
- Conserver un maximum d'espaces verts et de boisés;
- La présence des centres commerciaux actuels ne justifie pas l'ajout de commerces dans le secteur;
- Pour les terrains vacants situés à l'est de l'avenue des Hôtels, il faut ajouter une barrière naturelle afin de séparer les futures constructions des autoroutes. De plus, ce secteur est un lieu pouvant être réaménagé rapidement;
- Il faut éviter de concentrer les activités dans un secteur précis, la mixité est plus avantageuse;
- Exiger une architecture de qualité;
- Accorder la priorité pour les logements et les services familiaux (ex. : CPE) sur la route de l'Église, à proximité des écoles, parcs et infrastructures sportives;
- Encourager les services et les commerces de quartier sur le côté sud du boulevard Laurier et conserver une parcelle verte à l'intersection de la route de l'Église et du boulevard Laurier.

La stratégie d'intervention par thème : la densité et la consolidation du développement

Question 10

Pour le thème de la densité et de la consolidation du développement, voici les principaux enjeux identifiés. Ceux-ci rejoignent-ils vos préoccupations? En avez-vous d'autres à proposer?

Enjeux proposés par la Ville :

- L'insertion harmonieuse des bâtiments de forts gabarits en front des artères, à des endroits stratégiques et en lien avec les stations de transport en commun.
- L'augmentation de l'usage résidentiel.
- L'encadrement des projets d'insertion et de densification.
- Une meilleure transition entre les activités économiques et les secteurs résidentiels.
- Le développement des espaces non construits ou sous-exploités.
- La consolidation des sites stratégiques.
- La rationalisation de l'espace occupé par le stationnement.

- Une augmentation de logements accessibles pour les familles et pour tous les types de revenus (coûts, diversité et taille);
- Une augmentation de l'offre de transport en commun est essentielle pour réussir la densification, rendre ce secteur encore plus attrayant et limiter la circulation de transit dans les quartiers résidentiels adjacents;
- Il faut assurer une mixité des activités avec des transitions bien planifiées entre les usages et hauteurs moins compatibles;
- On doit prévoir un haut pourcentage de stationnements souterrains et être en mesure de comprendre les usages permis dans le zonage. Un petit café ou un bistrot ne doit pas pouvoir se transformer légalement en chaîne de restauration rapide;
- Il ne faut pas réduire les espaces verts et les boisés au profit de constructions;
- Il ne faut pas « sacrifier » les maisons unifamiliales existantes qui donnent une valeur importante au quartier;
- Des édifices de 29 étages seront beaucoup trop hauts pour Québec, pensons à Paris ou Washington où on ne retrouve pas de telles hauteurs. De plus, malgré cette consultation, les édifices sont déjà en construction;
- Il faudrait plutôt penser à un développement par quadrilatères (planification de la Ville de Sainte-Foy). Des rangées de bâtiments en hauteur de part et d'autres du boulevard Laurier feront penser à un décor.

Questions 11 à 13

Pour le thème de la densité et de la consolidation du développement, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Énoncés portant sur la densité et de la consolidation du	Niveau d'adhésion (120 répondants)				
développement	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Favoriser une densification graduelle et l'insertion de constructions sur :					
les sites sous-utilisés en bordure des artères.	66,1 %	25,4 %	8,5	0 %	
les stationnements de surface.	65,5 %	15,1 %	19,3 %	0 %	
les terrains institutionnels sous-développés.	39,5 %	40,3 %	19,3 %	0,8 %	
les terrains vacants et à requalifier.	63,3 %	29,2 %	7,5 %	0 %	
Développer une silhouette urbaine cohérente :					
soutenir une consolidation continue des artères.	62,2 %	26,9 %	5,9 %	5,0 %	
prévoir un profil volumétrique suivant la topographie, depuis les ponts vers l'axe Laurier.	60,5 %	31,1 %	4,2 %	4,2 %	
maintenir des composantes à l'échelle humaine.	71,1 %	17,4 %	7,4 %	4,1 %	
éviter les trop fortes ruptures d'échelle par rapport aux quartiers voisins.	67,5 %	24,2 %	5,8 %	2,5 %	
optimiser le confort climatique et l'ensoleillement.	80,8 %	11,7 %	6,7 %	0,8 %	

Prévoir une répartition équilibrée des hauteurs :	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
une hauteur maximale générale de 10 étages le long des axes Laurier, de l'Église et Robert-Bourassa.	47,1 %	30,3 %	22,7 %	0 %
des hauteurs accrues de 17 à 29 étages, aux nœuds stratégiques, en rive nord de l'axe Laurier.	48,7 %	24,4 %	26,1 %	0,8 %
une modulation des volumes et leur diminution vers les quartiers résidentiels.	78,6 %	14,5 %	4,3 %	2,6 %

- La Ville a déjà permis des constructions en hauteur adossées à des bungalows dans le secteur Saint-Denys alors que c'est tout à fait contraire aux principes de base de l'urbanisme. De plus, des gabarits de 4 étages pour les secteurs résidentiels déjà construits s'avèrent beaucoup trop hauts. Le statu quo pour Saint-Denys est tout à fait acceptable;
- Les hauteurs proposées apparaissent trop élevées et ne s'intégreront pas bien au milieu. Il faut se limiter à du 3 étages pour les secteurs résidentiels déjà construits, 17 étages pour le côté nord et 6 étages pour le côté sud du boulevard Laurier;
- La densification devrait plutôt se traduire par des maisons en rangées, des duplex et des triplex à l'exemple des quartiers plus denses de la ville (ex. : Montcalm et le Vieux-Limoilou);
- Il faut exiger une architecture de qualité;
- Une attention particulière doit être apportée aux corridors de vents qui pourraient être créés sur les grandes artères. Ceux-ci réduisent la qualité des déplacements piétons et cyclistes;
- On devrait permettre du 12 à 15 étages sur la route de l'Église, le boulevard Hochelaga et le chemin des Quatre-Bourgeois et ne pas limiter le nombre d'étages sur le côté nord du boulevard Laurier;
- Il faut penser à des habitations, des infrastructures et des aménagements qui favoriseront l'arrivée de jeunes familles;
- Les impacts des activités non-résidentielles devront être limités de sorte à ne pas incommoder les résidants du secteur;
- L'optimisation de l'ensoleillement est une excellente idée;
- On devrait prévoir une petite bande boisée entre les rues de Launay et de Valmont (secteur Saint-Louis-de-France).

La stratégie d'intervention par thème : la trame urbaine et les déplacements

Question 14

Pour le thème de la trame urbaine et des déplacements, voici les principaux enjeux identifiés. Ceux-ci rejoignent-ils vos préoccupations? En avez-vous d'autres à proposer?

Enjeux proposés par la Ville :

- La convivialité des artères du plateau centre de Sainte-Foy, en particulier le boulevard Laurier.
- Le contrôle de la circulation dans les secteurs résidentiels.
- L'accessibilité des équipements publics et des sites à développer.
- La consolidation du transport en commun.
- Le déploiement du réseau cyclable.
- L'amélioration du réseau piétonnier dans l'ensemble du plateau centre de Sainte-Foy.
- La consolidation des principaux parcours piétonniers informels.

- Les limites de vitesse dans les secteurs résidentiels devraient être abaissées, uniformisées et appliquées;
- Les espaces verts et les sentiers piétons doivent être valorisés. Ils permettent une amélioration des déplacements et une réduction des îlots de chaleur:
- Il faut penser à la connectivité des lieux par des liens piétons qui tiennent compte des conditions climatiques;
- Les écoles doivent être desservies par un réseau cyclable sécuritaire, pas seulement des bandes cyclables lignées au sol;
- Des passages souterrains devraient être ajoutés sous le boulevard Laurier de sorte à rendre la circulation plus fluide et sécuriser les traverses piétonnes. De plus, les feux de circulation pourraient être mieux synchronisés, voire certains éliminés;
- Prévoir un lien automobile efficace entre les ponts et la colline parlementaire;
- Des voies réservées pour les autobus devraient être ajoutées jusqu'aux ponts et le tramway pourrait être souterrain ou surélevé pour la partie du boulevard Laurier;
- La desserte des quartiers résidentiels en transport en commun vers le boulevard Laurier est déficiente et pourrait être assurée par des autobus de petite taille;
- Les citoyens doivent être au cœur des décisions de la Ville et non les entreprises qui auront pignon sur rue;

- Le stationnement des centres commerciaux pourrait être tarifié et le transport en commun gratuit en dehors des heures de pointes;
- Un accès souterrain entre l'Université Laval, les centres commerciaux et les édifices du ministère de la Justice.

Questions 15 à 17

Pour le thème de la trame urbaine et des déplacements, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Énoncés portant sur la trame urbaine et les déplacements	Niveau d'adhésion (120 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Maintenir la capacité du réseau routier et consolider la trame des rues :				
concilier le rôle de transit des artères avec les besoins locaux.	76,7 %	15,8 %	2,5 %	5,0 %
parachever la trame des rues afin de relier les secteurs et donner accès aux terrains vacants.	60,0 %	27,5 %	6,7 %	5,8 %
canaliser la circulation de transit et la limiter sur les rues locales.	75,8 %	14,2 %	7,5 %	2,5 %
Bonifier les parcours piétonniers et cyclables :		•	•	•
créer des parcours continus entre les milieux de vie et les lieux d'intérêt.	86,8 %	8,3 %	3,3 %	1,7 %
assurer leur confort, leur sécurité et leur accès à l'année.	82,5 %	10,8 %	5,8 %	0,8 %
Améliorer l'efficacité et le confort du transport en commun :		•	•	
intégrer des voies en site propre centrales sur l'axe Laurier.	77,3 %	11,8 %	9,2 %	1,7 %
améliorer les aménagements aux arrêts.	77,1 %	17,8 %	3,4 %	1,7 %
prolonger les parcours express vers l'ouest sur l'axe Laurier.	70,6 %	18,5 %	2,5 %	8,4 %
améliorer les mesures prioritaires pour les autobus sur la route de l'Église.	66,7 %	20,0 %	12,5 %	0,8 %
bonifier la desserte locale du secteur Saint-Denys.	48,3 %	28,8 %	2,5 %	20,3 %

- Diminuer le temps d'attente pour traverser les intersections pour les piétons, mais allonger le temps dédié à la traversée;
- Améliorer la qualité des aménagements pour les piétons et les cyclistes et les différencier lorsque possible. Il faut tenir compte du vent et des conditions climatiques particulières à la ville de Québec;
- Tenir compte des équipements et des infrastructures en place pour la réalisation du réseau piétonnier et cyclable. La priorité devrait être mise sur les écoles, les centres de la petite enfance et les intersections dangereuses empruntées par des clientèles plus vulnérables;
- Ajouter des passerelles piétonnes pour relier les centres commerciaux entre eux;
- Ne pas gaspiller d'argent à conserver un réseau cyclable utilisable en hiver, ça ne vaut pas la peine;
- Des mesures pour dissuader l'utilisation de l'auto doivent être mises de l'avant;
- Penser des lieux de repos et de stationnement pour les vélos, faciliter l'accès aux vélos au plus grand nombre d'endroits et d'infrastructures possible et miser sur l'intermodalité (transport en commun, marche, vélo, auto-partage, etc.);
- L'ajout d'arbres et de verdure pour améliorer la convivialité des déplacements actifs;
- Augmenter le nombre d'édifices et de lieux accessibles universellement;
- Prévoir un lien cyclable continu sur le boulevard Laurier;
- L'accès à l'année aux pistes cyclables et pas seulement des bandes lignées au sol qui ne sont pas respectées par les automobilistes;
- Mettre en place un système de vélo-partage comme il en existe à Montréal (Bixi).

La stratégie d'intervention par thème : le domaine public et le paysage urbain

Question 18

Pour le thème du domaine public et du paysage urbain, voici les principaux enjeux identifiés. Ceux-ci rejoignent-ils vos préoccupations? En avez-vous d'autres à proposer?

Enjeux proposés par la Ville :

- La mise en place d'espaces publics polyvalents.
- L'optimisation du couvert boisé et planté.
- Une réflexion approfondie sur la volumétrie des bâtiments.
- Un encadrement bâti accru des artères.
- Un aménagement bonifié du domaine public en rive des artères.
- La valorisation du patrimoine récent et la construction de celui de demain.
- L'intégration d'œuvres d'art le long des principaux axes.

- Il faut protéger et mettre en valeur les boisés existants, ajouter de la verdure et conserver un 30 % d'aires vertes minimal;
- Élargir la route de l'Église du côté est afin d'y planter des arbres de grande taille;
- Diminuer la taille de l'affichage commercial et le nombre de panneaux routiers et enfouir les fils électriques sur les grandes artères. Réduire la luminescence des affiches et autres sources de lumière pendant la nuit;
- Les parcs doivent être fréquentés par les résidants, les visiteurs et les travailleurs du secteur. Les utilités publiques doivent être adéquates et fonctionnelles à l'année longue (bancs, tables, eau, etc.);
- Faire disparaître le stationnement en surface sur le boulevard Laurier et élargir de façon générale les trottoirs;
- L'ajout d'œuvres d'art devrait être maximisé sur les grandes artères et les propriétaires privés pourraient aussi être encouragés à y contribuer à l'exemple de la vitrine du magasin Simons et non comme les éclairages de couleur;
- L'histoire de Sainte-Foy pourrait être intégrée à l'espace public par l'ajout de monuments ou de plaques;
- Il faut éviter que les espaces publics deviennent propices au flânage, voire aux itinérants.

Questions 19 à 21

Pour le thème du domaine public et du paysage urbain, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Énoncés portant sur le domaine public et le paysage urbain	Niveau d'adhésion (124 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Marquer l'image du plateau :				
miser sur les thématiques de la modernité et du savoir.	45,9 %	41,8 %	5,7 %	6,6 %
créer des aménagements et intégrer un éclairage et un mobilier urbain distinctif.	62,9 %	31,5 %	3,2 %	2,4 %
intégrer des œuvres d'art public.	55,3 %	29,3 %	12,2 %	3,3 %
Favoriser une architecture exemplaire :		•	•	·
prévoir un encadrement architectural accru.	80,2 %	19,0 %	0,8 %	0 %
promouvoir l'excellence et l'innovation en architecture.	79,5 %	19,7 %	0,8 %	0 %
maximiser la présence des bâtiments sur rue et leur interaction avec l'espace public.	69,7 %	22,1 %	6,6 %	1,6 %
Développer un réseau d'espaces publics polyvalents et structurants :				
créer des lieux variés, propices à la détente, à l'animation et à l'appropriation.	76,4 %	19,5 %	2,4 %	1,6 %
assurer le confort climatique de ces espaces.	70,5 %	27,0 %	0,8 %	1,6 %
prévoir des liens piétons et cyclables vers les lieux publics.	84,4 %	14,8 %	0,8 %	0 %
doter les artères et les espaces publics de plantations abondantes et d'aménagements paysagers.	88,6 %	8,1 %	2,4 %	0,8 %
conserver et consolider les espaces boisés d'intérêt.	86,2 %	9,8 %	4,1 %	0 %

Voici, en ordre décroissant, les enjeux supplémentaires identifiés par les répondants :

- Tenir compte des conditions climatiques, notamment de l'impact du vent sur les déplacements piétons;
- Donner le goût aux familles de venir s'installer dans le quartier, à proximité d'espaces et d'infrastructures publics de qualité et qui répondent à leurs besoins;
- Créer des lieux pour s'arrêter, respirer, rencontrer des gens, se détendre, etc.;
- Prévoir des espaces extérieurs chauffés en hiver;
- Conserver les boisés existants et les laisser à leur état naturel:
- Valoriser les matériaux de recouvrement nobles tels que le bois, la pierre et la brique pour les futures constructions et mieux contrôler l'affichage commercial;
- Il ne faut pas laisser tomber les petits parcs de proximité existants et qui auraient besoin de rénovations.

Les commentaires généraux sur l'avenir du plateau centre de Sainte-Foy

Question 22

Voici les commentaires généraux émis par les répondants, classés par thématiques et en ordre décroissant :

Réalisation du PPU

- Enfin un projet d'envergure pour le plateau de Sainte-Foy. Maintenant, il faut le réaliser;
- La qualité de vie des résidants actuels doit être maintenue et leurs besoins et attentes pris en compte;
- L'échéancier semble trop long;
- Il faudra mettre en place des mesures de transition pour que la concrétisation du PPU se réalise dans l'harmonie et le respect des résidants et travailleurs du secteur tout en ne s'endettant pas trop (Ville);
- On espère y voir un quartier urbain et moderne, et ce, au plus tôt;
- La densification du plateau de Sainte-Foy est une menace pour la qualité de vie des résidants du secteur Saint-Denys;
- Il faut prévoir plus de logements sociaux ainsi que des typologies variées (maisons en rangées, duplex et triplex, condos, appartements, etc.);
- Pensons à intégrer davantage l'hiver dans les aménagements, les déplacements, l'art public et les activités;

- Pourquoi chercher à créer un deuxième centre-ville alors que le Vieux-Québec a besoin de nouveaux habitants et que tous les services de proximité y sont déjà présents;
- Il faudra travailler à changer les mentalités des gens de Québec afin de valoriser la densification et ses bienfaits;
- Le projet de PPU est intéressant, mais il ne semble pas être en adéquation avec les projections démographiques et économiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
- Les humains doivent être au cœur de ce projet, on recherche l'échelle humaine avant tout.

Gabarits des constructions et architecture

- Il faut prévoir une gradation des hauteurs afin d'assurer une transition vers les quartiers résidentiels de plus basse densité;
- On propose des constructions résidentielles et mixtes plus hautes que 29 étages, pourquoi pas 35 à 40 étages;
- Les matériaux nobles et innovateurs sont à privilégier;
- Il ne faut pas hésiter à faire preuve d'imagination en lançant des concours d'architecture pour la réalisation du PPU;
- Le projet (hauteur) est incompatible avec le bâti résidentiel existant;
- La Ville ne semble pas avoir le contrôle sur l'architecture des bâtiments, les constructions récentes le démontrent. Elle devra mieux encadrer les développements à venir, se doter de règles et de normes plus strictes.

Activités

- L'offre récréotouristique du secteur du parc Aquarium du Québecdoit être renforcée ainsi que les installations sportives situées près de l'anneau de glace;
- Le campus de l'Université Laval doit être ouvert sur la ville (quartier latin);
- S'assurer de la présence de commerces de proximité, surtout pour l'alimentation;
- Il doit y avoir des terrasses mais aussi des tables où l'on peut s'asseoir et manger notre repas sans avoir à payer;
- Favoriser les activités de loisirs à caractère libre (patin, natation, etc.);
- Les services communautaires devront être présents et connus de la population.

Déplacements

- Le projet surestime la quantité de personnes qui prendront les transports en commun et ne donne pas assez d'importance aux améliorations à apporter pour les piétons et les cyclistes;
- La densification progresse beaucoup plus rapidement que la qualité et l'attraction du transport en commun, il faut s'en préoccuper;
- Les parcours en autobus nord-sud doivent être améliorés;
- Améliorer le transport en commun entre les deux rives, voire fusionner les deux sociétés de transport;
- Ne pas trop favoriser les aménagements pour les vélos, ils sont sous-utilisés;
- Réduire la circulation de transit dans les quartiers résidentiels avoisinants, c'est une priorité;
- Mieux penser les trottoirs (pas en pente), favoriser un meilleur écoulement des eaux, ajouter des bancs, des fontaines pour boire, etc.;
- Implanter une gare intermodale à la tête des ponts;
- Intégrer le transport en commun en site propre axial et revoir les parcours express qui partent tous à la même heure et qui créent un « train » de véhicules.

Parcs et espaces verts

- Le « boisé » situé près de l'anneau de glace devrait être bonifié et relier le centre sportif et la nouvelle bibliothèque;
- Les boisés doivent être conservés, mis en valeur et bonifiés;
- Plus il y aura de parcs et d'œuvres d'art, plus vous aurez de vandalisme, de nuisances, d'attroupements de jeunes le soir et de chiens dont les excréments ne sont pas ramassés sur les terrains publics. La Ville devra régler tous ces problèmes.

Format de la consultation publique

- Les questions du sondage sont très longues et certains termes sont plutôt difficiles à comprendre;
- Félicitations pour le questionnaire, on apprécie transmettre notre opinion;
- On propose la création de comités aviseurs par clientèle ou thématique pour le suivi du projet;
- L'harmonisation entre le milieu actuel et les objectifs du PPU sera possible en favorisant une meilleure participation citoyenne que ce soit par des ateliers, tables rondes, diagnostics, etc.;
- Plusieurs termes utilisés dans le questionnaire font référence à un langage de spécialiste qui n'est pas à la portée de tous.

Questionnaire 2 Les sous-secteurs







Synthèse des commentaires : les sous-secteurs

Le secteur des ponts

Question 1

Pour le secteur des ponts, la Ville de Québec a établi un diagnostic regroupant les principaux constats. Que pensez-vous de ce diagnostic? Avez-vous des éléments à ajouter ou à retrancher, si oui, lesquels?

Diagnostic établi par la Ville :

- Paysage dominé par la présence des ponts.
- Couvert boisé dans le secteur du parc Aquarium du Québec et une topographie accidentée.
- Secteur principalement voué à l'activité hôtelière et touristique.
- Hôtels et restaurants au nord du chemin Saint-Louis.
- Présence du parc Aquarium du Québec.
- Fort potentiel de requalification à l'entrée de la ville associé à la présence de nombreux terrains vacants ou désaffectés.
- Bâti existant de gabarit insuffisant.
- Milieu résidentiel voisin de faible densité.
- Coupures dans la trame urbaine générées par des barrières construites et naturelles.
- Secteur axé sur les déplacements automobiles.
- Parcours piétonniers et cyclables discontinus.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à ajouter au diagnostic identifiés par les répondants :

- Une meilleure intégration des milieux résidentiels avoisinants et ceux de faible densité à protéger;
- La présence de lignes à hautes tensions;
- La présence d'infrastructures publiques désuètes;
- L'avenue des Hôtels en mauvais état;
- La présence d'une école réputée, mais avec peu d'infrastructures;
- L'absence de liens pour piétons entre le haut et le bas de la falaise et la présence d'une voie ferrée;
- Le premier contact avec la ville pour les visiteurs;

- La présence de réseaux autoroutiers; le chemin Saint-Louis n'a pas la capacité d'absorber une augmentation importante de la circulation, notamment lors d'une évacuation;
- La présence d'une gare de triage.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à retrancher du diagnostic identifiés par les répondants :

- Le bâti existant de gabarit insuffisant;
- Les parcours piétonniers et cyclables discontinus;
- Le fort potentiel de requalification à l'entrée de la ville associé à la présence de nombreux terrains vacants ou désaffectés;
- La présence du parc Aquarium du Québec;
- · La topographie accidentée;
- Le milieu résidentiel voisin de faible densité.

Voici, en ordre décroissant, d'autres suggestions proposées par les répondants :

- Établir une entrée invitante et un accueil dans la ville de Québec (affiche : Bienvenue à Québec);
- Améliorer la circulation automobile et la desserte en transport en commun entre les deux rives et ajouter une gare intermodale à l'entrée des ponts;
- Préserver les boisés naturels (Saint-Denys et Neilson) et planter des arbres et des plantes surtout près des autoroutes afin de réduire le bruit et retenir la poussière causée par la circulation;
- Interdire la circulation de transit dans les quartiers résidentiels;
- Intégrer des logements à prix modiques;
- Réduire le bruit autoroutier à l'aide de murs anti-bruit;
- Augmenter le nombre de bâtiments en hauteur;
- Développer et prolonger des parcours piétonniers et cyclables;
- Redonner la gratuité d'accès au parc Aquarium du Québec et prévoir des panneaux expliquant l'historique des lieux;
- Ajouter des activités de culture scientifique et de détente;
- Uniformiser l'architecture, surtout celle des restaurants et des hôtels;

- Conserver un secteur calme et sécuritaire;
- Ajouter des commerces de proximité;
- Implanter une signalisation claire et des panneaux routiers sur les ponts;
- Ne pas ajouter de commerces supplémentaires;
- Ne pas permettre le patinage sur la promenade Samuel-De Champlain.

Questions 2 à 4

Pour le secteur des ponts, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Objectif	Niveau d'adhésion (305 répondants)			
Renforcer la vocation récréotouristique et consolider le secteur	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Poursuivre le développement à des fins hôtelières et de services connexes.	47,5 %	36,1 %	14,1 %	2,3 %
Permettre l'ajout d'usages récréotouristiques complémentaires (ex. : interprétation, muséologie, divertissement, etc.).	59,9 %	28,1 %	8,3 %	3,6 %
Introduire de l'habitation en marge de l'avenue des Hôtels, en transition avec le quartier résidentiel voisin.	47,7 %	33,8 %	15,9 %	2,6 %

Voici, en ordre décroissant, les commentaires supplémentaires émis par les répondants :

- Limiter la hauteur des constructions près des quartiers existants et introduire de l'habitation de transition en portant attention au gabarit entre le nouveau et l'existant;
- Augmenter l'offre récréotouristique afin de développer un pôle d'attraction plus fort tout en tenant en compte de l'apport du sentier des Grèves (CCNQ), des pistes cyclables et de la promenade Samuel-De Champlain;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Ce quartier est calme et devrait le demeurer;
- Le secteur est trop bruyant (autoroutes) et pollué pour de l'habitation;
- Interdire la circulation de transit;
- Augmenter les services de proximité;
- Ajouter des logements sociaux sur l'avenue des Hôtels;
- Éliminer les entrepôts désaffectés qui bordent les rues allant vers le parc Aquarium du Québec;
- Conserver le paysage, les boisés et la vue magnifique près des ponts;
- Densifier l'occupation du secteur, particulièrement près du parc Aquarium du Québec;
- Introduire de l'affichage de haute qualité afin d'annoncer la venue de divers événements spéciaux;
- Construire que des habitations luxueuses;
- Installer une vaste gare intermodale, train-autobus inter-rives;
- Construire des hôtels en bordure des autoroutes;
- Mettre en place des œuvres d'art;
- Mettre en place un camping urbain près du parc Aquarium du Québec et des autobus pouvant amener les campeurs dans le Vieux-Québec;
- Construire des bâtiments d'une grande hauteur, spectaculaires;
- Demander une contribution esthétique de la part d'Hydro-Québec (ex. : lignes électriques);
- Favoriser le logement résidentiel au détriment des développements hôteliers;
- La vision de ce secteur devrait inclure l'espace entre les deux ponts;
- Le secteur est propice à l'implantation de bâtiments institutionnels et administratifs de qualité.

Objectif	Niveau d'adhésion (305 répondants)			
Désenclaver et améliorer l'accès au secteur de l'avenue des Hôtels	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Préciser la vocation du pont de Québec et de l'avenue des Hôtels dans le réseau routier.	68,8 %	24,7 %	2,6 %	3,9 %
Reconfigurer l'avenue des Hôtels afin d'accroître sa sécurité et faciliter le redéveloppement des sites vacants.	74,3 %	20,4 %	3,0 %	2,3 %
Améliorer la desserte du secteur en transport collectif et planifier la mise en place des voies inter-rives.	71,9 %	16,6 %	7,6 %	4,0 %
Bonifier les cheminements piétonniers et cyclables vers le secteur des ponts, le pôle multifonctionnel régional Laurier et les quartiers voisins.	75,1 %	14,3 %	9,0 %	1,7 %

Voici, en ordre décroissant, les commentaires supplémentaires émis par les répondants :

- Améliorer la desserte en transports collectifs et les aménagements du réseau cyclable et implanter une gare intermodale;
- Éliminer la circulation de transit et protéger la qualité de vie des résidants;
- Augmenter la capacité du réseau routier, surtout en provenance des ponts;
- Construire un funiculaire entre le parc Aquarium du Québec et le bord du fleuve et le lier au transport en commun;
- Implanter des zones de stationnement pas seulement pour les résidants, mais aussi pour les travailleurs et les visiteurs;
- Éliminer les goulots d'étranglement du chemin Saint-Louis au niveau de l'entrée des ponts (ex : ville de Boston);
- Aménager des trottoirs et des bandes cyclables sur l'avenue des Hôtels lors de sa reconfiguration. Prolonger la rue Charles-M.-Monsarrat vers l'ouest pour faciliter l'accès à la gare de VIA Rail Canada sans passer par le chemin Saint-Louis;
- Améliorer le passage pour les cyclistes et les piétons sur le pont de Québec et le relier à la promenade Samuel-De Champlain;
- S'attaquer au problème de « non-attraction » des établissements situés en bordure d'autoroutes;
- Renommer l'avenue des Hôtels pour mettre l'accent sur l'aspect multivocationnel du secteur;
- Intégrer les zones d'accès au pont de Québec ainsi que le secteur de l'avenue des Hôtels au nord du chemin Saint-Louis;
- Camoufler les échangeurs et toutes autres structures de béton sans intérêt;
- Conserver le paysage et la vue magnifique près des ponts.

Valoriser l'avenue des Hôtels et souligner son rôle d'entrée de ville	Niveau d'adhésion (302 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Marquer le statut urbain de l'avenue des Hôtels par la consolidation de ses abords et la qualité de l'aménagement urbain.	70,8 %	25,6 %	2,0 %	1,7 %
Augmenter graduellement les hauteurs en direction de l'axe Laurier, sans excéder 10 étages, et maintenir la lisibilité du profil du promontoire.	49,5 %	29,8 %	17,1 %	3,7 %

Voici, en ordre décroissant, les commentaires supplémentaires émis par les répondants :

- Augmenter la hauteur à plus de 10 étages avec un maximum 20 étages;
- Diminuer le nombre d'étages proposé;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Prévoir une zone de transition entre les bâtiments d'une hauteur importante et les quartiers résidentiels de faible envergure;
- Harmoniser l'architecture;
- Éliminer la construction d'immeubles dans cette zone;
- Éliminer la circulation de transit;
- Évaluer l'impact des propositions sur les quartiers résidentiels situés à proximité avant de construire en hauteur;
- Favoriser les projets novateurs, par exemple, imaginer une immense sculpture souhaitant la bienvenue à Québec. Cette sculpture pourrait même être habitable;
- Améliorer la desserte en transports collectifs et les aménagements du réseau cyclable;
- Implanter une gare intermodale;
- Augmenter la présence des espaces verts;
- Éliminer les bâtiments désaffectés de l'avenue des Hôtels le plus rapidement possible;
- Favoriser l'implantation d'activités culturelles;
- Avoir des sorties d'autoroute plus sécuritaires;
- Assurer la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur.

Le pôle multifonctionnel régional Laurier

Question 5

Pour le pôle multifonctionnel régional Laurier, la Ville de Québec a établi un diagnostic regroupant les principaux constats. Que pensez-vous de ce diagnostic? Avez-vous des éléments à ajouter ou à retrancher, si oui, lesquels?

Diagnostic établi par la Ville :

- Pôle régional dynamique et prospère, à fort potentiel d'attraction.
- Concentration majeure de commerces, services, emplois et institutions.
- Faible présence d'habitations au sein et au pourtour du pôle.
- Potentiel de consolidation lié à la présence de terrains sous occupés.
- Flux majeurs de circulation aux heures de pointes sur le réseau artériel et débordant sur les rues locales.
- Secteur desservi par de nombreux parcours d'autobus à haut niveau de service, express et régulier et ciblé pour le passage du futur tramway.
- Aménagements non optimaux pour les piétons et les cyclistes.
- Faible qualité du paysage urbain malgré le caractère régional du pôle.
- Aménagement minimaliste du domaine public.
- Absence d'espaces publics propices à la détente.
- Végétation insuffisante aux abords des artères.
- Architecture d'une qualité inégale.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à ajouter au diagnostic identifiés par les répondants :

- La grande présence de stationnements en surface à l'avant des bâtiments et la pollution visuelle en raison des affiches commerciales;
- Le manque de cases de stationnement;
- L'absence de services de proximité;
- Le paysage est très intéressant à certains endroits dont le secteur Lavigerie, mais les aménagements du domaine public sont souvent froids:
- La vie nocturne est confinée à quelques établissements, il manque d'ambiance tant le jour que la nuit;
- La proximité de nombreuses institutions d'enseignement.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à retrancher du diagnostic identifiés par les répondants :

- La faible présence d'habitations au sein et au pourtour du pôle;
- La construction du tramway;
- Le potentiel de consolidation lié à la présence de terrains sous occupés;
- L'absence d'espaces publics propices à la détente;
- La faible qualité du paysage urbain malgré le caractère régional du pôle;
- Les aménagements non optimaux pour les piétons et les cyclistes;
- Le flux majeur de circulation aux heures de pointes sur le réseau artériel et débordant sur les rues locales, tel que présenté.

Voici, en ordre décroissant, d'autres suggestions proposées par les répondants :

- Proposer des aménagements pour piétons et cyclistes (les courants d'air créés par les grands édifices sont peu favorables pour les promenades, la distance trop grande entre les bâtiments et les trottoirs ne prédisposent pas à la promenade, les commerces n'offrent pas de vitrines qui agrémenteraient la promenade et la largeur des trottoirs est insuffisante);
- Faciliter la circulation automobile (conciliation entre travailleurs et résidants, interdire la circulation de transit, capacité portante des infrastructures routières insuffisante et la densification n'améliorera pas la circulation);
- Conserver la vocation résidentielle de basse densité particulièrement dans le quartier Saint-Yves et favoriser l'implantation d'habitations résidentielles au dessus des commerces (Laurier Québec et Place Sainte-Foy).
- Augmenter le nombre de parcs et ajouter de la verdure, notamment dans le secteur près de l'avenue Lavigerie;
- Construire des logements sociaux;
- Diminuer l'intensité de l'éclairage urbain et favoriser l'éclairage directionnel;
- Aménager des espaces publics;
- Augmenter la desserte en transports en commun, particulièrement dans le secteur de l'avenue Lavigerie;
- Ajouter des monuments historiques qui décrivent notre histoire et nos personnages;
- Rendre accessibles les centres commerciaux pour les résidants et les visiteurs;
- Ne pas ajouter de commerces supplémentaires;
- Ne pas construire de logements de luxes et de condos;
- La faible présence d'habitations est intéressante économiquement.

Questions 6 à 10

Pour le secteur du pôle multifonctionnel régional Laurier, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Objectif	Niveau d'adhésion (278 répondants)			
Faire de l'axe Laurier le lieu préférentiel pour la construction en hauteur	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Prévoir un gabarit minimal de 4 étages ou un basilaire comparable.	61,6 %	21,8 %	11,8 %	4,8 %
Prévoir une hauteur supérieure générale de 10 étages.	50,5 %	22,3 %	23,4 %	3,7 %
Permettre des hauteurs variant de 17 à 29 étages aux nœuds stratégiques en rive nord du boulevard Laurier.	44,2 %	22,8 %	29,3 %	3,6 %
Au sud de l'axe Laurier, réduire graduellement les hauteurs vers les quartiers résidentiels.	74,8 %	17,2 %	5,5 %	2,6 %
Implanter et concevoir les bâtiments en considérant le confort climatique.	71,1 %	17,6 %	3,7 %	7,7 %

- Respecter le caractère résidentiel du secteur sud du boulevard Laurier en construisant en paliers dégressifs et en n'ajoutant pas de bâtiments commerciaux;
- Assurer la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur par un plan d'ensemble et en innovant;
- Ne pas construire d'immeubles de plus de 17 étages afin d'éviter une apparence de corridor sur le boulevard Laurier;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Ne pas limiter la hauteur des bâtiments sur la rive nord du boulevard Laurier (35 % des édifices réservés à l'habitation);
- Intégrer des notions « d'éco-conception » pour les futures constructions;
- Augmenter la présence des espaces verts;
- Prendre en compte et atténuer les impacts des édifices en hauteur sur l'ensoleillement et le vent;
- Construire en fonction des capacités financières de la classe moyenne;
- Aménager des espaces de stationnement en quantité suffisante pour les nouveaux bâtiments construits;
- Aménager des terrasses couvertes;
- Les deux côtés du boulevard Laurier doivent avoir la même hauteur permise (17 à 29 étages).

Objectif	Niveau d'adhésic	on (273 répondant	s)	
Diversifier les activités et viser un meilleur équilibre entre les fonctions	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Localiser les édifices à bureaux en priorité en rive nord de l'axe Laurier.	53,9 %	30,9 %	5,9 %	9,3 %
Permettre l'hôtellerie de part et d'autre du boulevard Laurier, en priorité à l'ouest de l'avenue Germain-des-Prés.	60,1 %	28,0 %	5,5 %	6,3 %
Favoriser une mixité horizontale et verticale des usages.	53,5 %	28,3 %	6,3 %	11,9 %
En front des artères, prévoir des commerces et services aux rez-de- chaussées des bâtiments et maximiser leur relation avec la rue.	76,3 %	18,9 %	3,0 %	1,9 %
Accroître la présence résidentielle par l'intégration de logements aux étages.	52,1 %	34,1 %	10,5 %	3,4 %
Au nord du boulevard Laurier, permettre une mixité de fonctions aux étages et n'autoriser que l'habitation au-delà du 17e étage.	32,1 %	32,5 %	24,6 %	10,8 %
En rive sud du boulevard Laurier, privilégier l'habitation aux étages.	45,0 %	33,8 %	13,4 %	7,8 %
En relation directe avec les quartiers voisins, ne permettre que des usages résidentiels.	56,0 %	24,3 %	13,1 %	6,7 %
Le long du boulevard Hochelaga, préférer l'habitation aux étages.	53,0 %	27,0 %	11,5 %	8,5 %

- Respecter le caractère résidentiel actuel du quartier, notamment du côté sud du boulevard Laurier;
- Augmenter la présence de constructions résidentielles (il y a déjà assez de commerces) et favoriser la mixité des types de résidences;
- Permettre une mixité de fonctions dans les édifices;
- Ne pas construire des édifices en hauteur;
- Augmenter la présence des espaces verts (plus de 30 % d'aire verte pour les nouvelles constructions, conserver le terrain de soccer sur le boulevard Hochelaga et ajouter des toits verts);
- Augmenter les commerces de proximité;
- Obtenir des activités sportives abordables;

- Augmenter et diversifier l'offre de logements sociaux;
- Éliminer l'implantation de nouveaux restaurants et hôtels;
- Éliminer la présence de commerces dans les quartiers résidentiels;
- Assurer la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur;
- Éliminer les commerces de grande surface;
- Éliminer la trop grande concentration de bureaux;
- Éliminer le zonage commercial dans l'îlot Lapointe;
- Éliminer la circulation de transit;
- Éliminer l'empiètement sur les terrains de l'école De Rochebelle;
- Laisser libre cours au marché pour le développement du secteur;
- Fixer une densification maximale pour l'ensemble du secteur;
- Réduire le bruit routier.

Objectif Consolider les abords des artères desservant le pôle	Niveau d'adhésion (267 répondants)				
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Agrandir ou insérer des bâtiments à même les stationnements de surface, en priorité autour des centres commerciaux.	55,8 %	24,9 %	17,0 %	2,3 %	
Densifier les lots sous-développés, notamment entre les avenues Lavigerie et Germain-des-Prés.	58,7 %	28,0 %	10,6 %	2,7 %	
Redévelopper les îlots de faible densité, dont l'îlot Lapointe et les sites de l'Auberge des Gouverneurs et du Burger King.	67,3 %	19,5 %	10,9 %	2,3 %	

- Ajouter des espaces verts et des éco-quartiers;
- Maintenir l'îlot Lapointe résidentiel;
- Réduire les espaces de stationnement en surface et qui sont visibles;
- Réduire la circulation de transit;
- Assurer une mixité entre les bureaux et les habitations;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Conserver l'aspect résidentiel et calme des quartiers;
- Conserver le Burger King;
- Ajouter un cinéma;
- Assurer une meilleure desserte en transports collectifs et les aménagements pour les cyclistes;
- Rendre les stationnements payants pour les centres d'achats;
- Diversifir les services de proximité, par exemple, ajouter des garderies;
- Favoriser la construction de tours à bureaux;
- Ne permettre que la construction de faible envergure;
- Conserver des espaces de stationnement en quantité suffisante, dont quelques-uns découverts;
- L'îlot Lapointe doit être en harmonie avec le nombre d'étages permis au nord du boulevard Laurier.

Objectif	Niveau d'adhésion (268 répondants)				
Améliorer les conditions de déplacement tous modes confondus	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Réaménager le boulevard Laurier en maintenant sa capacité routière et intégrer des voies en site propre central pour le tramway.	60,5 %	18,4 %	19,2 %	1,9 %	
Planifier l'ajout de stations de tramway près des nœuds stratégiques.	61,6 %	18,7 %	17,9 %	1,9 %	
Bonifier les conditions des piétons en redéfinissant l'axe Laurier comme boulevard urbain appropriable.	72,7 %	16,9 %	8,6 %	1,9 %	
Compléter les aménagements piétonniers et cyclables en rives de l'axe Hochelaga.	72,7 %	16,9 %	8,6 %	1,9 %	
Doter les rues séparant les centres commerciaux d'un traitement à priorité piétonnière, sans exclure l'auto.	61,9 %	26,8 %	8,7 %	2,6 %	
Multiplier les traverses et les mesures prioritaires pour les piétons.	66,7 %	21,0 %	10,9 %	1,5 %	

- Pour les traverses piétonnes : augmenter le temps de traverse, en aménager en hauteur, en ajouter sur le boulevard Hochelaga et assurer la sécurité des piétons;
- Aménager des passerelles piétonnes souterraines ou en hauteur entre les centres commerciaux;
- Améliorer la desserte en transport en commun et les aménagements pour les cyclistes;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Réduire l'utilisation massive de l'automobile, particulièrement dans le secteur des centres commerciaux (ex. : diminuer le nombre d'espaces de stationnement);
- Implanter le tramway;
- Réduire la circulation de transit;
- Diminuer la circulation automobile dans les rues qui séparent les centres commerciaux;
- Créer de nouveaux parcs-o-bus;
- Améliorer la synchronisation des feux de circulation;
- Le tramway doit inclure la rive sud, sinon il ne sera pas rentable.

Objectif	Niveau d'adhésion (270 répondants)				
Améliorer significativement l'aménagement de l'espace urbain	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Aménager des espaces publics à la jonction des lieux de convergence, dont les carrefours et les nœuds de transport en commun.	68,4 %	22,3 %	4,5 %	4,8 %	
Doter ces nœuds d'un design distinctif et intégrer les œuvres d'art public.	61,7 %	18,6 %	14,5 %	5,2 %	
Réaménager l'axe Laurier de façon à lui donner une unité d'ensemble.	75,7 %	17,2 %	2,6 %	4,5 %	
Aménager une promenade commerciale en rive nord de l'axe Laurier en lien avec les commerces.	71,0 %	18,6 %	6,3 %	4,1 %	
Intégrer un éclairage et un mobilier urbain distinctifs.	68,3 %	19,4 %	7,8 %	4,5 %	
Accroître la plantation d'arbres aux abords des artères du pôle.	81,6 %	12,4 %	3,4 %	2,6 %	

- Miser sur les espaces verts et les plantations d'arbres et créer de nouveaux espaces publics;
- Inclure l'hiver et l'impact du vent dans les principes d'aménagement;
- Assurer la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur;
- Ajouter des tunnels ou des passerelles pour les piétons;
- Réglementer la grosseur des panneaux publicitaire, harmoniser l'affichage et implanter un éclairage écologique;
- Favoriser les toits verts et les terrasses sur les toits;
- Diminuer les coûts d'aménagement prohibitifs et les soi-disant œuvres d'arts;
- · Réduire la circulation de transit;
- La section du parc Saint-Yves entre l'école et la piscine pourrait être aménagée afin de permettre la tenue de spectacles, d'animation et offrir des lieux de détente, de rencontres et des jeux d'eau. Des œuvres d'art pourraient y être installées;
- Les taxes ne doivent pas être augmentées;
- Densifier à l'échelle humaine, de façon durable et efficace avec des édifices d'un maximum de 10 étages;
- L'avenue Honoré-Mercier devrait être un exemple de réaménagement réussi;
- Ne pas tout refaire en profondeur, mais s'ajuster au besoin.

Le secteur mixte de l'Église et de Rochebelle

Question 11

Pour le secteur mixte de l'Église et de Rochebelle, la Ville de Québec a établi un diagnostic regroupant les principaux constats. Que pensez-vous de ce diagnostic? Avez-vous des éléments à ajouter ou à retrancher, si oui, lesquels?

Diagnostic établi par la Ville :

- Concentration d'établissements à desserte d'arrondissement (écoles, terrains sportifs, bibliothèque, aréna, etc.) et municipale (anneau de glace et gare d'autocars).
- Grand territoire non structuré dû à un réseau de rues incomplet.
- Difficulté d'accès aux équipements en place.
- D'importantes superficies de terrains sous-utilisées.
- Une artère mixte de la route de l'Église combinant des commerces, services, habitations, bureaux et institutions.
- Secteur desservi par de nombreux parcours d'autobus mais dotés d'aménagements non optimaux pour les piétons et cyclistes.
- Lieux de convergence naturels aménagés de façon inadéquate tels que le parc Roland-Beaudin et le marché public.
- Un repère visuel dans le paysage urbain: le château d'eau de Sainte-Foy (tour).

Voici, en ordre décroissant, les éléments à ajouter au diagnostic identifiés par les répondants :

- La beauté de la ville, la qualité du milieu de vie et des espaces verts;
- Protéger les quartiers résidentiels à faible densité;
- La présence de la barrière physique qu'est l'autoroute Henri-IV;
- La faible qualité des routes.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à retrancher du diagnostic identifiés par les répondants :

- D'importantes superficies de terrains sous-utilisés;
- Grand territoire non structuré dû à un réseau de rues incomplet;
- La tour d'eau ou propose d'en faire un objet plus utile (ex : murale);
- La difficulté d'accès aux équipements en place;

- Une artère mixte de la route de l'Église combinant les commerces, services, habitations, bureaux et institutions;
- Le secteur desservi par de nombreux parcours d'autobus, mais dotés d'aménagements non optimaux pour les piétons et cyclistes.

Voici, en ordre décroissant, d'autres suggestions proposées par les répondants :

- Harmoniser l'architecture:
- Ajouter une gare intermodale afin que toutes les lignes de transport urbain convergent;
- Interdire la circulation de transit:
- Augmenter la présence d'espaces verts et de lieux naturels;
- Construire des logements sociaux;
- Obliger que les sorties de stationnement soient directement sur le boulevard Laurier et non sur des rues résidentielles;
- Interdire les tours à bureaux et autoriser des constructions d'un maximum de 4 étages en paliers dégressifs;
- Diminuer le bruit et la pollution provenant des autoroutes;
- Mettre en place un méga centre sportif;
- Créer un marché public permanent;
- La route de l'Église est peu propice à un accroissement significatif de la circulation automobile aux heures de pointes, cause des inconvénients aux résidants situés à proximité (vitesse dans les rues et restriction au stationnement).

Questions 12 à 16

Pour le secteur mixte de l'Église et de Rochebelle, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Objectif Structurer et désenclaver le cœur de l'îlot	Niveau d'adhésion (263 répondants)				
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Développer une trame de rues permettant d'organiser les fonctions et d'améliorer l'accès aux établissements et aux terrains sous-développés.	66,8 %	22,5 %	7,6 %	3,1 %	
Développer un réseau pédestre et cyclable convivial entre les différents lieux d'intérêt.	77,9 %	14,1 %	5,7 %	2,3 %	

- Offrir un meilleur service de transport en commun et des aménagements pour les cyclistes;
- Réduire la circulation de transit:
- Assurer un réseau pédestre sécuritaire;
- Favoriser les espaces verts et la plantation d'arbres;
- Aménager de nouveaux terrains de soccer et entretenir ceux qui existent déjà;
- Éviter la multiplication des rues dans le secteur;
- Créer un pôle pour les athlètes de tous les niveaux avec des infrastructures sportives adéquates;
- Les taxes ne doivent pas augmenter, les projets doivent s'autofinancer;
- Ne pas modifier le quartier;
- S'assurer de la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur;
- Construire des espaces de stationnement souterrains adéquats;
- Rendre les bâtiments qui ne sont pas utilisés durant toute la journée plus multifonctionnels (écoles, arénas);
- Respecter le quartier résidentiel avoisinant;
- Réduire le stationnement sur l'avenue de Rochebelle.

Objectif	Niveau d'adhésion (277 répondants)			
Consolider le centre sportif et le campus De Rochebelle afin d'optimiser l'utilisation du sol	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Construire l'anneau de glace couvert à l'ouest de l'aréna et agrandir le centre sportif.	72,1 %	18,5 %	6,9 %	2,5 %
Regrouper les pavillons actuels et futurs de l'école De Rochebelle.	63,9 %	19,7 %	8,2 %	8,2 %
Relocaliser les terrains sportifs en un plateau central afin de dégager des terrains constructibles.	52,2 %	25,7 %	17,5 %	4,5 %

- Ne pas construire d'anneau de glace couvert;
- Conserver et bonifier les espaces verts et les parcs;
- Regrouper les terrains sportifs afin d'offrir un complexe de calibre international;
- Retirer les constructions non-associées aux sports;
- Ne pas déplacer le terrain de soccer actuel;
- Il ne doit pas y avoir d'augmentation de taxes;
- L'anneau de glace doit être une priorité;
- Préserver et bonifier les espaces de loisirs et les terrains récréatifs;
- Laisser l'école De Rochebelle et la commission scolaire prendre les décisions qui les touchent;
- Ne pas toucher aux bâtiments existants;
- S'assurer que ce plateau principal est concentré près de l'aréna et de l'anneau de glace actuels;
- Compenser la commission scolaire pour la cession de terrains et la perte de terrains de sport;
- Rendre les infrastructures scolaires et sportives plus polyvalentes;
- Relocaliser les terrains sportifs pour construire des immeubles résidentiels;
- Ne pas dépasser 4 étages pour ce sous-secteur.

Objectif Développer les terrains libérés entre la route de l'Église, le campus De Rochebelle et le centre sportif à des fins mixtes résidentielles	Niveau d'adhésion (263 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Prévoir une densité résidentielle accrue tout en incluant des logements répondant à une clientèle familiale.	60,3 %	25,6 %	10,3 %	3,8 %
Prévoir des commerces et des services aux rez-de-chaussées en front des artères et à proximité du marché.	64,5 %	22,1 %	11,1 %	2,3 %
Permettre des bâtiments de 4 à 10 étages et moduler les hauteurs afin de maintenir l'ensoleillement des espaces publics.	57,4 %	23,6 %	16,7 %	2,3 %

- Limiter la hauteur des bâtiments, 10 étages seront trop imposants, de 4 à 6 serait plus approprié;
- Prendre en considération l'ensoleillement;
- Attirer les familles en permettant les maisons en rangée et en limitant les commerces aux rez-de-chaussée des immeubles résidentiels;
- Préserver les quartiers résidentiels;
- · Conserver des résidences unifamiliales;
- Ne pas multiplier les projets de condos et de tours à bureaux;
- Augmenter les logements sociaux et prévoir des projets pour les familles à faible revenu;
- Ne pas ajouter de commerces;
- Ne pas déplacer le terrain de soccer ni réduire le nombre de terrains sportifs;
- Ne pas densifier davantage;
- Ne pas miser sur les éco-quartiers;
- Éviter les constructions non associées aux sports, au marché, aux loisirs et à la communauté;
- Permettre des bâtiments de 15 à 20 étages;
- Prévoir une densité résidentielle accrue tout en incluant des logements répondant à une clientèle diversifiée.

Objectif Consolider et mettre en valeur l'axe de l'Église	Niveau d'adhésion (264 répondants)				
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Poursuivre la densification amorcée en rive est de l'axe.	52,9 %	28,1 %	13,7 %	5,3 %	
Limiter la hauteur à 10 étages et moduler les volumes afin de limiter la hauteur à 4 étages près des habitations de faible densité.	55,7 %	29,4 %	10,3 %	4,6 %	
Maximiser la présence de commerces et services aux rez-de-chaussées en front de l'axe et leur ouverture sur rue.	67,2 %	22,0 %	7,3 %	3,5 %	
Confirmer la vocation institutionnelle de la frange ouest de la route de l'Église.	64,9 %	23,7 %	4,6 %	6,9 %	
Maintenir les voies réservées de transport en commun et bonifier les mesures prioritaires.	69,1 %	19,1 %	7,6 %	4,2 %	
Améliorer les aménagements piétonniers en rive de l'axe de l'Église.	77,6 %	13,3 %	4,9 %	4,2 %	

- Limiter la hauteur des bâtiments à un maximum de 10 étages, voire de 4 à 6 étages pour certains;
- S'assurer de la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur;
- Offrir une meilleure desserte en transports collectifs et des aménagements pour les cyclistes;
- Augmenter la capacité du réseau routier;
- Refaire le pavage de la route de l'Église entre le boulevard Laurier et le chemin des Quatre-Bourgeois;
- Offrir un réseau pédestre sécuritaire;
- Ne pas permettre la construction de tours qui compromettraient l'ensoleillement et la qualité de vie du quartier résidentiel adjacent;
- Conserver l'aspect résidentiel du secteur;
- Bonifier les espaces verts et la plantation d'arbres;
- Introduire des parcours d'autobus qui circulent à l'intérieur du secteur de Sainte-Foy;
- Ne pas développer en « corridor »;

- Mettre un frein à la densification;
- Consolider la vocation commerciale de proximité de la route de l'Église;
- Accéder aux stationnements facilement;
- Spécifier les hauteurs en mètres et non en étages (dans le règlement de zonage);
- Considérer que nous avons une saison hivernale;
- Prévoir une mixité d'habitations et inclure des commerces de proximité.

Objectif	Niveau d'adhésio	on (265 répondant	s)	
Créer un réseau d'espaces publics attrayants et de nature complémentaire	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Actualiser l'aménagement du parc Roland-Beaudin et optimiser son ouverture sur la ville.	74,5 %	17,5 %	3,8 %	4,2 %
Ouvrir le jardin du bureau d'arrondissement et la future bibliothèque Monique-Corriveau sur un nouvel espace public linéaire.	74,2 %	17,4 %	3,0 %	5,3 %
Aménager un espace polyvalent en front de l'aréna mieux adapté à la tenue des événements extérieurs, tout en répondant à des besoins en stationnement.	68,4 %	21,3 %	5,3 %	4,9 %
Relocaliser le marché public près de l'aréna, dans une structure permanente.	61,4 %	20,8 %	11,7 %	6,1 %
Créer un plateau récréatif au cœur de l'îlot, regroupant terrains sportifs, sentiers de promenade et autres.	74,8 %	15,6 %	5,3 %	4,2 %
Mettre en réseau ces espaces publics à l'aide d'une esplanade verte dans l'axe nord-sud.	69,3 %	18,0 %	6,1 %	6,5 %

- Bonifier les espaces verts et la plantation d'arbres;
- Conserver la vocation du milieu et sa qualité de vie;
- S'assurer qu'il y a suffisamment d'espaces de stationnement;
- Le marché doit créer une vie de quartier et non pas l'isoler;
- Densifier afin de permettre aux familles de s'installer dans le quartier;
- Ajouter des jeux d'eau;
- Ne pas déplacer le marché public de Sainte-Foy ni lui donner une structure permanente;
- Conserver le terrain de soccer à la place où il est actuellement;
- Éviter de causer un trop gros achalandage routier;
- Déménager le marché public loin de l'aréna;
- Le marché public doit rester accessible aux petits producteurs;
- Intégrer plusieurs terrains de tennis intérieurs et extérieurs au centre sportif;
- Prévoir un site couvert pour les spectacles. Le marché devrait s'étendre vers le site de l'actuelle bibliothèque Monique-Corriveau:
- · Les parcs devraient être contigus au marché public;
- Tenir compte du parc Roland-Beaudin dans la revitalisation de ce secteur.

Le secteur résidentiel Saint-Denys

Question 17

Pour le secteur résidentiel Saint-Denys, la Ville de Québec a établi un diagnostic regroupant les principaux constats. Que pensezvous de ce diagnostic? Avez-vous des éléments à ajouter ou à retrancher, si oui, lesquels?

Diagnostic établi par la Ville :

- Milieu bâti majoritairement résidentiel et de faible densité, à l'exception de quelques institutions et d'habitations de forte densité.
- Trame de rues discontinue isolant certaines portions du quartier et complexifiant les déplacements à pieds.
- Aménagements piétonniers et cyclables incomplets en rives de l'axe Hochelaga.
- Terrains sous-utilisés offrant un potentiel majeur de développement.
- Redéveloppement attendu des terrains du ministère de la Défense nationale.
- Vastes terrains vacants ou utilisés à des fins agricoles à l'extrémité nord-est du secteur.
- Parc Saint-Denys et boisé voisin peu valorisés et accessibles.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à ajouter au diagnostic identifiés par les répondants :

- Conserver l'aspect paisible du quartier en gardant une orientation pour attirer les familles;
- Obliger que les sorties de stationnement donnent directement sur le boulevard Laurier et non sur des rues résidentielles;
- La présence de maisons vides peu entretenues.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à retrancher du diagnostic identifiés par les répondants :

- Le redéveloppement attendu des terrains de la Défense Nationale;
- Les terrains sous-utilisés offrant un potentiel majeur de développement;
- Les aménagements piétonniers et cyclables incomplets en rives de l'axe Hochelaga;
- Le parc Saint-Denys et le boisé voisin peu valorisés et accessibles;
- La trame de rues discontinue isolant certaines portions du quartier et complexifiant les déplacements à pieds c'est bien car ça évite la circulation de transit.

Voici, en ordre décroissant, d'autres suggestions proposées par les répondants :

- Protéger les boisés et les milieux naturels : boisé du Joli-Bois et valoriser le boisé Saint-Denys et éventuellement le mettre en lien avec le jardin Roger-Van den Hende;
- Interdire la circulation de transit;
- Ne pas développer, redévelopper ou densifier le secteur;
- Augmenter la desserte en transports en commun;
- Ajouter des trottoirs;
- Les rues sont trop étroites;
- L'école Saint-François est en piètre état. Il n'y a pas d'école primaire dans le secteur;
- La densité est mal calculée, les chambreurs doivent être ajoutés au compte;
- Proposer la protection des piétons et des zones scolaires;
- Interdire les tours à bureaux et autoriser des constructions d'un maximum de 4 étages en paliers dégressifs.

Questions 18 à 21

Pour le secteur résidentiel Saint-Denys, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Objectif	Niveau d'adhésion (255 répondants)				
Accroître la qualité de ce milieu de vie par divers moyens	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion	
Préserver la quiétude des ensembles résidentiels existants par une diminution progressive des gabarits de densité.	70,6 %	17,5 %	3,6 %	8,3 %	
Créer des parcours piétonniers et cyclables continus vers les lieux d'intérêt au pourtour.	74,1 %	14,9 %	3,5 %	7,5 %	
Valoriser le parc Saint-Denys et le boisé d'intérêt voisin.	77,2 %	11,8 %	3,5 %	7,5 %	
Créer des espaces publics au cœur des nouveaux ensembles résidentiels.	67,1 %	18,4 %	6,3 %	8,2 %	
Améliorer les aménagements piétonniers et cyclables en rives du boulevard Hochelaga.	76,4 %	12,2 %	4,3 %	7,1 %	

- Préserver la quiétude des ensembles résidentiels existants;
- Préserver l'état naturel du boisé Saint-Denys;
- Limiter la hauteur des bâtiments à un maximum de 5 étages;
- Créer un réseau pédestre complet et sécuritaire;
- Aménager une piste cyclable adéquate;
- Ajouter du logement social;
- En faire un lieu de densité moyenne (4 étages);
- Ajouter des espaces publics;
- Ne pas permettre des secteurs avec des habitations mixtes;
- Ne pas multiplier les lieux publics, on doit plutôt accroître l'usage de ceux déjà existants;
- Éliminer les pistes cyclables;
- Réduire la circulation de transit;
- Acquérir le boisé du gouvernement fédéral pour en assurer la protection;
- Permettre une plus grande densité en bordure des grands axes routiers;
- Les taxes ne doivent pas augmenter, les projets doivent s'autofinancer;
- S'assurer de la qualité architecturale des bâtiments qui seront construits dans le secteur;
- Maintenir l'ensoleillement des quartiers résidentiels;
- Attirer les jeunes familles à revenus moyens.

Objectif	Niveau d'adhésion (252 répondants)			
Consolider le développement résidentiel dans le respect des constructions actuelles	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Aménager les rues nécessaires au développement des terrains vacants, tout en évitant la création d'axes propices au transit.	65,5 %	18,3 %	8,3 %	7,9 %
Densifier les abords des artères périphériques.	49,6 %	27,8 %	13,5 %	9,1 %
Insérer des constructions sur les sites institutionnels présentant un tel potentiel.	47,6 %	31,6 %	11,2 %	9,6 %

- Limiter la hauteur des bâtiments à 4 étages pour les artères principales et à 2 étages dans les rues plus résidentielles;
- Conserver les espaces verts et les terrains vagues;
- Favoriser la densification douce et progressive afin de maintenir la qualité de vie actuelle;
- Permettre les maisons en rangée;
- Améliorer le transport en commun et les aménagements pour les cyclistes;
- Éliminer la circulation de transit;
- Prévoir un changement drastique du milieu résidentiel en enlevant les bungalows et en faisant un espace varié de résidences.

Objectif	Niveau d'adhésion (252 répondants)			
Planifier le redéveloppement des propriétés du ministère de la Défense nationale à des fins mixtes à dominante résidentielle	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Prévoir une densité accrue, tout en incluant des logements répondant à une clientèle familiale.	64,8 %	19,6 %	8,8 %	6,8 %
Prévoir des hauteurs de 4 à 8 étages.	47,8 %	25,1 %	19,9 %	7,2 %
Inclure des commerces et des services aux rez-de-chaussées sur le boulevard Hochelaga.	61,3 %	17,7 %	14,5 %	6,5 %

- Limiter la hauteur des bâtiments;
- Préserver la totalité du boisé à l'est de la rue du Joli-Bois;
- Ne pas implanter davantage de commerces, car la zone est saturée et cela contribue à la circulation de transit;
- Bâtir des maisons de ville avec cour arrière:
- Densifier ce secteur pourvu de tous les services;
- Prévoir une mixité de résidences:
- Autoriser la présence d'édifices de 10 ou de 13 étages tout en diminuant le nombre d'étages en allant vers l'ouest ou l'est;
- Prévoir des espaces de stationnement pour les commerces du boulevard Hochelaga;
- Implanter des commerces locaux;
- Prévoir de l'habitation uniquement sur le boulevard Hochelaga;
- Conserver la présence de résidences unifamiliales.

Objectif Développer à des fins résidentielles des terrains de l'Université Laval à proximité du pavillon des Sœurs du Bon-Pasteur	Niveau d'adhésion (252 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Prévoir une densité accrue, tout en incluant des logements répondant à une clientèle familiale.	56,3 %	19,8 %	16,3 %	7,5 %
Prévoir des hauteurs de 4 à 8 étages.	45,0 %	23,3 %	23,3 %	8,4 %
Créer un espace vert linéaire assurant une séparation avec les établissements de recherche du secteur Robert-Bourassa.	71,0 %	14,1 %	6,5 %	8,5 %

- Préserver les milieux naturels;
- Limiter la hauteur des bâtiments (entre 4 et 10 étages);
- Favoriser l'habitation en rangée;
- Ajouter des logements dédiés aux étudiants;
- Prévoir un éco-quartier pour ce secteur;
- Ne pas prévoir une hauteur maximale pour les bâtiments;
- Réduire la circulation de transit;
- Ne pas permettre des habitations de 8 étages.
- Prévoir des « anti-bruits » en bordure de l'axe Robert-Bourassa;
- Préserver les terres agricoles;
- Mettre en évidence les aspects historiques du quartier.

L'axe de recherche Robert-Bourassa

Question 22

Pour l'axe de recherche Robert-Bourassa, la Ville de Québec a établi un diagnostic regroupant les principaux constats. Que pensez-vous de ce diagnostic? Avez-vous des éléments à ajouter ou à retrancher, si oui, lesquels?

Diagnostic établi par la Ville :

- Terrains attenants à l'axe Robert-Bourassa appartenant majoritairement à l'Université Laval.
- Établissements de recherche et pavillons universitaires majoritaires en front de l'axe Robert-Bourassa.
- Terrains vacants d'importante superficie offrant un potentiel majeur de développement au nord de la rue du PEPS.
- Jardin Roger-Van den Hende ayant un grand intérêt, mais méconnu du public en raison de son isolement. 2
- Axe Robert-Bourassa conservant un caractère autoroutier malgré la présence d'un trottoir.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à ajouter au diagnostic identifiés par les répondants :

- La circulation est trop lente et il y a une présence de goulots d'étranglement aux feux de circulation;
- La circulation est trop dense et dangereuse;
- Le secteur est isolé et difficilement accessible pour les piétons.

Voici, en ordre décroissant, les éléments à retrancher du diagnostic identifiés par les répondants :

- Les terrains vacants d'importante superficie offrant un potentiel majeur de développement au nord de la rue du PEPS;
- Les terrains attenants à l'axe Robert-Bourassa appartenant majoritairement à l'Université Laval;
- Le jardin Roger-Van den Hende ayant un grand intérêt, mais méconnu du public en raison de son isolement.

Voici, en ordre décroissant, d'autres suggestions proposées par les répondants :

- Préserver les espaces verts;
- Interdire la circulation de transit;
- Intégrer une plus grande partie de l'Université Laval dans le secteur;
- Ne pas impliquer l'Université Laval dans les développements proposés par la Ville.

Questions 23 à 25

Pour l'axe de recherche Robert-Bourassa, pour chacun des énoncés, veuillez indiquer votre niveau d'adhésion :

Objectif	Niveau d'adhésion (245 répondants)			
Soutenir le développement des terrains de haute visibilité et à fort potentiel bordant l'axe Robert-Bourassa	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Développer à des fins de recherche, tout en intégrant des services connexes aux activités universitaires, aux rez-de-chaussées en front des artères.	67,5 %	25,1 %	2,9 %	4,5 %
Permettre l'implantation d'édifices de 4 à 10 étages.	56,7 %	24,5 %	14,7 %	4,1 %
Traiter adéquatement l'interface entre ce développement et le milieu résidentiel projeté à l'ouest.	73,0 %	16,0 %	5,7 %	5,3 %

- Limiter la hauteur des bâtiments, sauf en bordure de l'autoroute Robert-Bourassa;
- Réduire la circulation de transit;
- Augmenter l'offre résidentielle sur les terrains de l'Université Laval;
- Rendre accessibles et valoriser les espaces verts;
- Ne pas permettre de constructions derrière le jardin Roger-Van den Hende;
- Ne pas consacrer trop de ressources à l'inclusion de l'Université Laval;
- Tout le secteur devrait être centré sur la recherche;
- Augmenter la capacité du réseau routier.

Objectif Doter les abords de l'axe Robert-Bourassa d'un traitement plus convivial du chemin des Quatre-Bourgeois jusqu'au boulevard Laurier	Niveau d'adhésion (246 répondants)			
	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Maximiser la présence des constructions à ses abords pour optimiser son encadrement bâti.	58,2 %	23,4 %	10,7 %	7,8 %
Aménager des voies réservées jusqu'au boulevard Laurier et ouvrir le transport en commun sur le campus universitaire.	65,7 %	19,2 %	9,8 %	5,3 %
Bonifier l'espace urbain : plantations en alignement, aménagements piétonniers et cyclables.	78,8 %	13,1 %	5,7 %	2,4 %
Rendre plus conviviales et sécuritaires les traverses pour piétons et cyclistes.	80,7 %	13,5 %	3,3 %	2,5 %

- Bonifier les espaces de détente;
- Ajouter et améliorer les espaces verts;
- Ajouter des passerelles aériennes couvertes;
- Ne pas inclure l'Université Laval dans la planification;
- Ne pas densifier davantage;
- Préserver le jardin Roger-Van den Hende
- Diminuer la vitesse dans les zones à densifier;
- Améliorer la fluidité automobile.

Objectif	Niveau d'adhésion (250 répondants)			
Valoriser et accroître l'accès aux espaces verts existants	Fortement en accord	Partiellement en accord	En désaccord	Aucune opinion
Améliorer l'accès au jardin Roger-Van den Hende et sa visibilité depuis l'axe Robert-Bourassa.	77,6 %	14,0 %	3,6 %	4,8 %
Développer des liens piétons vers le jardin Roger-Van den Hende.	79,1 %	13,7 %	3,2 %	4,0 %
Valoriser le boisé de l'Université Laval à l'angle des boulevards Laurier et Robert-Bourassa.	76,5 %	13,8 %	5,3 %	4,5 %

- Aménager le boisé tout en conservant ses caractéristiques naturelles et en assurant sa protection;
- Rendre les traverses pour piétons et cyclistes plus conviviales et sécuritaires;
- Rendre le boisé plus sécuritaire;
- Ajouter des places publiques;
- Ne pas augmenter les taxes. Les projets doivent s'autofinancer;
- Trouver un nom plus accrocheur au jardin Roger-Van den Hende.

Profil des répondants

Voici une synthèse des données sociodémographiques des personnes qui ont répondu aux deux questionnaires :

